

FNB Fidelity Obligations américaines de base - série L

FCUB(\$ CA)/FCUB.U(\$ US)

9 JANVIER 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur FNB Fidelity Obligations américaines de base dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (« FNB »). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse sc.francais@fidelity.ca ou visitez le fidelity.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

■ BREF APERÇU

DATE DE CRÉATION DU FNB	9 janvier 2025	GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
VALEUR TOTALE AU 30 NOVEMBRE 2024	Non disponible, puisque le FNB est nouveau.	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	Non disponible, puisque le FNB est nouveau.	DISTRIBUTIONS	Revenu net, fin de chaque mois; gains en capital, de mi-décembre à fin décembre

■ INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS (12 mois se terminant le 30 novembre 2024)

SYMBOLE BOURSIER	FCUB(\$ CA)/FCUB.U(\$ US)	VOLUME QUOTIDIEN MOYEN	Non disponible, puisque le FNB est nouveau.
BOURSE	Bourse de Toronto	NOMBRE DE JOURS DE NÉGOCIATION	Non disponible, puisque le FNB est nouveau.
MONNAIE	Dollar canadien		

■ INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX (12 mois se terminant le 30 novembre 2024)

COURS DU MARCHÉ (\$ CA)	Non disponible, puisque le FNB est nouveau.	COURS DU MARCHÉ (\$ US)	Non disponible, puisque le FNB est nouveau.
VALEUR LIQUIDATIVE (\$ CA)	Non disponible, puisque le FNB est nouveau.	VALEUR LIQUIDATIVE (\$ US)	Non disponible, puisque le FNB est nouveau.
ÉCART ACHETEUR-VENDEUR MOYEN (\$ CA)	Non disponible, puisque le FNB est nouveau.	ÉCART ACHETEUR-VENDEUR MOYEN (\$ US)	Non disponible, puisque le FNB est nouveau.

Pour obtenir des renseignements à jour visant les rubriques Bref aperçu, Information sur les opérations et Information sur l'établissement du prix, visitez le fidelity.ca.

■ DANS QUOI LE FNB INVESTIT-IL?

Le FNB investit principalement dans des titres à revenu fixe américains, tout en privilégiant les titres à revenu fixe de qualité. Il peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des fonds d'investissement sous-jacents. Le FNB utilise un modèle quantitatif exclusif s'appuyant sur des capacités de recherche poussées dans la construction de son portefeuille. Le FNB a recours à des dérivés pour tenter d'obtenir une exposition au risque souhaitée ou de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de marchés développés (comme le dollar américain) et le dollar canadien.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 novembre 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (30 NOVEMBRE 2024)

Non disponible, puisque le FNB est nouveau.

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (30 NOVEMBRE 2024)

Non disponible, puisque le FNB est nouveau.

APERÇU DU FNB

FNB Fidelity Obligations américaines de base - série L
FCUB(\$ CA)/FCUB.U(\$ US)



■ QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que la volatilité de ce FNB est **FAIBLE**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Fidelity. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

AUCUNE GARANTIE

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

■ QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

RENDEMENTS ANNUELS

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR 3 MOIS

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

RENDEMENT MOYEN

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

■ NÉGOCIATION DES PARTS DE FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

ÉTABLISSEMENT DU PRIX

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de FNB si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « écart acheteur-vendeur ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

ORDRES

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

MOMENT DE L'OPÉRATION

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

APERÇU DU FNB

FNB Fidelity Obligations américaines de base - série L
FCUB(\$ CA)/FCUB.U(\$ US)



■ À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement à moyen terme
- cherchent à obtenir une exposition à des titres à revenu fixe américains
- souhaitent tirer un revenu de leur placement et bénéficier d'un potentiel de gains en capital
- veulent diminuer le risque associé aux fluctuations de change entre les devises de marchés développés (comme le dollar américain) et le dollar canadien

■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 COURTAGES

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un investissement minimal.

2 FRAIS DU FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels du FNB correspondent à 0,30 % de sa valeur. Puisque ce FNB est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore disponibles.

COMMISSION DE SUIVI

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

■ ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

■ UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

■ RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Fidelity ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Fidelity Investments Canada s.r.i. 483 Bay Street, North Tower Suite 300 Toronto (Ontario) M5G 2N7	TÉLÉPHONE :	416 307-5200
	SANS FRAIS :	1 800 263-4077
	COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
	SITE WEB :	fidelity.ca